

PV du CUFR du lundi 12 mars 2012

Membres présents : A. Kouchner, A. Anthore, V. Repain, P. Schwemling, P. David, B. Andreotti, L. Menard, S. Chaty, F. Gallet, J. Jovet, M. Apfel, C. Jacquard, C. Moreau, C. Barrière, D. Vie

Membres élus représentés : S.Ducci (procuration à V. Repain), J. Browaeys (procuration à P. David)

Invités permanents : C. Hubert, A. Sacuto

Président de séance : A. Sacuto

Secrétaire de séance : A. Anthore

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h40.

M. Apfel regrette que les documents arrivent la veille du conseil, pendant le week-end. A. Sacuto répond que nous prendrons le temps de les découvrir ensemble.

1)Election directeur de l'UFR :

Il y a un candidat : F. Gallet

Il se présente et reformule ses propositions :

Fonctionnement de l'UFR :

Il souhaite un fonctionnement collégial. Il propose nomination de trois directeurs adjoints : V. Repain (en charge des services communs : magasin, salles de réunion, bibliothèque, logistique), A. Asnacios (en charge des BIATOSS), C. de Hosson (communication en interne - entre conseils et vers l'ensemble de l'UFR - et externe - vers les lycées et les autres universités). Il réunira régulièrement en bureau les directeurs adjoints ainsi que les présidents des conseils scientifiques, des enseignements et des BIATOSS.

Derniers développements :

- préparation du prochain contrat quinquennal : les maquettes d'enseignement sont en cours d'élaboration et le conseil scientifique évalue les laboratoires associés. Il précise qu'il militera pour que les associations avec les laboratoires hors site perdurent.

- IDEX Sorbonne Paris Cité accepté : à terme les établissements fusionnés en une université unique avec 120000 étudiants. Ceci nécessite une réflexion et une concertation menée sans précipitation.

F. Gallet répond aux questions concernant principalement l'IDEX.

Un vote à bulletin secret est organisé: 11 votes pour F. Gallet, 6 votes blancs

F. Gallet est élu directeur de l'UFR de physique.

A. Sacuto cesse ses fonctions après 3 ans d'exercice au lieu de 5. F. Gallet pourra prendre toutes ses fonctions dès qu'il aura la délégation de signature.

2) Nomination des externes

D'après le règlement intérieur et les statuts de l'UFR de physique, il faut nommer 5 membres externes (non votant aux conseils des universités) au CUFR (un membre nommé par la région Ile de

France, 2 personnalités à titre personnel, un représentant de Saint-Gobain, un représentant de Thalès). Il est proposé de réviser l'article des statuts concernant les représentants extérieurs afin de revenir au statut de 2007 où il n'était pas fait mention de noms d'entreprises (2 représentants du monde industriel PME, PMI et 2 représentants d'organismes scientifiques proposés par le CUFR ; 1 représentant proposé par le conseil régional Ile de France).

Il y a pour l'instant 3 candidats :

L. Talini proposé par F. Gallet (DG d'une PME).

J. P. Huignard proposé par A. Sacuto (Prof invité à l'ESPCI qui a travaillé à Thalès)

P. Nouchi proposée par S. Ducci (Directrice d'un laboratoire de Thalès)

V. Repain propose de prendre quelqu'un de P13 ou d'un autre IDEX.

Vote sur la proposition de modification des statuts : 17 pour

Remise de la nomination des externes au prochain conseil d'UFR après la modification des statuts.

3) Evolution des structures GET et CSAC

Actuellement, il existe 6 GETs : groupement d'experts thématiques. Les thématiques sont : astrophysique, particules, matière complexe, interface physique-biologie-médecine, dispositifs quantiques et nanosciences et matériaux. Ils sont composés de 20 membres élus pour 4 ans (10 internes, 10 externes) à parité A et B. Leur rôle est la constitution des comités de sélection, l'examen des demandes BQR, l'examen des profils de poste et l'examen des dossiers ATER.

En parallèle, il existe la CSAC : commission de suivi et d'avancement des carrières. Elle est constituée de 5 membres de rang A du CS et de 5 membres de rang A du CENS, de 2 observateurs de rang A ou B et des 2 présidents des CS et CENS. Elle est renouvelée d'un tiers tous les ans. Son rôle est d'examiner les candidatures des Enseignants Chercheurs au passage de grade au titre de l'établissement, d'identifier des MCF que l'on souhaiterait promouvoir et de donner un avis sur les dossiers de MCF souhaitant être promus.

2 propositions d'évolutions:

Proposition 1 : le CS s'occupe de la politique scientifique : (profil de postes, BQR) en s'appuyant sur un pool d'experts (ex GET). L'évaluation des personnes se fait dans une structure unique inspirée des commission de spécialistes (constitution des comités de sélection, examen des demandes de promotion, demande de congé pour recherche, demande de délégation et du recrutement des ATERs) thématiques.

L'interclassement est ensuite fait au niveau du CUFR.

Proposition 2 : passer de 6 GETs à 3 : 2 infinis, macro-vivo et nano-quantique. Le rôle des GETs est l'évaluation scientifique (BQR), l'expertise pour les profils de poste, les demandes de délégations, de congé pour recherche et de professeurs invités, la constitution des comités de sélection, la sélection des candidatures ATER. Les GETs en réfèrent au CS. La CSAC s'occupe des promotions et de la détermination de profils de poste pour promotion si ce type de fléchage est maintenu. Elle en réfère au CUFR.

Il est suggéré de faire recours au poste type 46.3 pour les promotions internes.

Le point commun des deux propositions est que toutes les structures comportent des élus et sont à parité rang A et B.

Après une longue discussion, un vote est réalisé sur les deux propositions :

Proposition 1 : 4 pour

Proposition 2 : 8 pour

Abstention : 5

La proposition 2 est adoptée. On précise alors les modalités de constitution :

Constitution des GETS :

10 élus, 3 membres du CENS et 3 membres du CS et 4 extérieurs nommés par les GETs à parité A et B globale.

Constitution CSAC :

16 membres à parité globale A et B : 8 élus + 3 membres du CS + 3 membres du CENS + 2 représentants CUFR

Mode de scrutin :

Identifier qui appartient à chaque GET puis scrutin individuel où chacun indique 5 A et 5 B. Pour la CSAC, indication de 8 noms.

Les membres d'un autre consiel ne peuvent pas être élus au GET ou à la CSAC.

Vote sur les missions et la constitution : abstention 6, pour 8, contre 3

Les élections se dérouleront juste après les vacances de printemps.

4) Situation actuelle, paysage avec l'IDEX

L'IDEX devrait être contractualisé d'ici le 15 avril. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est nécessaire de ralentir le processus afin de prendre connaissance du projet, de ses implications et d'en discuter. Il y a proposition d'une motion.

« Le projet d'Idex "Sorbonne Paris Cité" (SPC) a été écrit sans concertation et voté en aveugle par le Conseil d'Administration de l'université Paris-Diderot, sans passage ni par le CS ni par le CEVU, au cœur de l'été. Bien que présentant l'Idex comme "une université de droit commun, respectant les principes de collégialité et de démocratie académique", le détail du projet et son pilotage montrent le contraire et il s'agit bien plus d'un projet attisant les divisions que d'un projet de fusion.

Cette structure est inacceptable en l'état. Le projet déposé n'engage en rien la communauté universitaire — tout au plus engage-t-il financièrement l'Etat. Nous refusons tout calendrier précipité, que cela soit pour la création de "départements" ou pour toute signature contractuelle concernant l'Idex. Nous demandons au Conseil d'Administration de l'Université Paris-Diderot de reprendre à la base les projets d'établissement, dans un processus s'inscrivant dans la durée et s'appuyant sur la communauté universitaire. L'ensemble de la réorganisation éventuelle doit être discutée collégalement : le principe même de la fusion entre établissements, ses modalités, le mode de désignation de ses conseils, l'échelle à laquelle sont réparties les ressources.

L'Université Sorbonne Paris Cité, si elle se créait, devrait (i) être un établissement public reposant sur des collaborations réelles, avec les pratiques collégiales et démocratiques de nos universités, (ii) avoir une politique de ressources humaines fondée sur les statuts de la fonction publique, (iii) être construite autour de l'ensemble des missions des universités, et penser avec la même ambition les enjeux de formation pour tous les secteurs de formation, du L jusqu'au D, et les enjeux de recherche pour tous les secteurs disciplinaires de l'Université Paris-Diderot. C'est à ces conditions, qu'il nous faut obtenir, que ce projet deviendra compatible avec l'avenir de notre université. »

Vote concernant la motion : 16 pour et 1 abstention

Concernant la création de nouveaux départements et l'avenir de l'IDEX, il est décidé d'inviter au prochain CUFR : V. Berger, P. Binétruy, C. Sirtori, L. Auvray.

Prochain CUFR : mardi 10 ou mercredi 11 avril.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h15.